

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 décembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 117 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurent LAVIE représenté par Grégory PANAGOUDIS - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Marine PUSTORINO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Claudette MOMPRIVE - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Guy MATTEONI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Jacques BESNAÏNOU - Laurent COMAS - Yann FARINA - Bruno GILLES - Roland POVINELLI.

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 023-1578/15/CC

**■ Approbation de la convention d'Investissement Territorial Intégré avec la Région
Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du programme opérationnel
FEDER/FSE
DES 15/14178/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre du programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020, la Région Provence Alpes Côte d'Azur qui est Autorité de gestion, a décidé de soutenir le développement urbain durable par le biais d'une approche urbaine intégrée en faveur des quartiers prioritaires, à l'aide d'Investissements Territoriaux Intégrés (ITI), destinés aux quatre principales agglomérations du territoire régional (MPM, NCA TPM et Grand Avignon).

La mise en œuvre de l'ITI est conditionnée à la validation, par l'Autorité de gestion, des stratégies urbaines intégrées des intercommunalités, qui conformément à l'article 7 du Règlement UE 1301/2013 prévoit des actions intégrées destinées à faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux que rencontrent les quartiers urbains issus de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville (soit 38 quartiers prioritaires et trois quartiers de veille active sur le territoire de MPM).

A la suite du Comité de suivi interfonds du 22 mai 2015 qui a approuvé les critères de sélection des stratégies urbaines intégrées, Marseille Provence Métropole a été invitée à candidater au statut d'organisme intermédiaire, au sens de l'article 123-6 du Règlement UE 1303/2013 portant dispositions communes sur les fonds structurels pour la période 2014-2020, pour la mise en œuvre d'un ITI fondé sur sa stratégie urbaine intégrée.

La délibération FCT 029-1262/15/CC du 25 septembre 2015 a approuvé la candidature de la Communauté Urbaine à la mise en place d'un ITI, sa stratégie urbaine intégrée ainsi que le plan de financement prévisionnel et le Descriptif de Gestion et de Contrôle (DSGC).

Conformément à la demande de l'Autorité de gestion, Marseille Provence Métropole a déposé son dossier de candidature dûment complété, le 2 octobre 2015.

L'Autorité de gestion a ensuite procédé à l'analyse de la candidature de MPM et de l'ensemble des documents la composant. Sur les recommandations de cette dernière, un certain nombre de compléments et modifications ont été apportées à différents documents (DSGC et ses annexes, règlement intérieur du Comité de sélection des opérations éligibles à l'ITI). L'Autorité de gestion a ensuite donné un avis favorable à la candidature présentée par la Communauté urbaine

Après la validation de la candidature de MPM par le Comité de suivi interfonds du 20 au 30 novembre (consultation écrite), la convention d'Investissement Territorial Intégré pourra être approuvée par les élus communautaires MPM.

La convention d'ITI est conclue entre la Région Provence Alpes Côte d'Azur, agissant en tant qu'Autorité de gestion (AG), et Marseille Provence Métropole, agissant en tant qu'Organisme Intermédiaire (OI).

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'AG confie à l'OI certaines tâches pour la sélection des opérations relevant du périmètre de l'Investissement Territorial Intégré. Cette convention, conclue sur le fondement de l'article 123-6 du Règlement UE n°1303-2013, n'a pas pour objet de confier à l'OI de subvention globale ; les crédits alloués au financement de l'ITI sont gérés par et sous la responsabilité de l'AG, conformément à la piste d'audit et au Descriptif de Gestion et de Contrôle approuvés (ci-annexés).

Dans ses grandes lignes, la convention indique le périmètre de l'ITI, tel que défini par la stratégie urbaine intégrée de MPM (ci-annexée) et l'enveloppe financière de l'ITI (tableaux financiers, indicateurs et catégories d'intervention ci-annexés). Elle détaille également les missions de l'OI, les contrôles de l'OI par les autorités habitées et les modalités de supervision de l'OI par l'Autorité de gestion.

Il convient donc d'approuver ladite convention et d'autoriser le Président de la Communauté Urbaine à la signer.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le Règlement UE n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes (RPDC) relatives au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), au Fonds Social Européen (FSE), au Fonds de cohésion, au Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) ;
- Le courrier du 15 juillet 2015 de la Région PACA, autorité de gestion, invitant MPM à candidater au statut d'organisme intermédiaire pour la mise en œuvre d'un ITI fondé sur sa stratégie urbaine intégrée
- La délibération n°15-1025 du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur du 16 octobre 2015 approuvant le modèle de convention d'ITI et autorisant son Président à signer lesdites conventions ;
- Le Comité de suivi interfonds, par voie de consultation écrite du 20 au 30 novembre 2015

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Considérant

- Que la Communauté urbaine a une expérience en matière de gestion qu'il y a lieu de valoriser, poursuivre et amplifier ;
- Que la Communauté urbaine souhaite mettre en œuvre la convention d'Investissement Territorial Intégré, en tant qu'Organisme Intermédiaire, dans le cadre du Programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 ;
- Que la signature de cette convention permettra à la Communauté urbaine de conforter le rôle important qui est le sien auprès des acteurs de son territoire, non seulement en matière de création ou de maintien d'emplois mais aussi par la provenance même des bénéficiaires ultimes, très souvent issus des quartiers prioritaires du territoire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

Article 1 :

Est approuvée la convention d'Investissement Territorial Intégré ci-annexée conclue avec la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document relatif à cette décision.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Relations internationales
Europe

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER